

Image not found or type unknown



terrasse à couvrir ouverte

Par **Kreine**, le **27/02/2024** à **17:49**

Bonjour,

Nous avons une terrasse attenante à la maison d'environ 35m², nous souhaiterions la couvrir mais la laisser ouverte. Avons nous le droit? Pas de PLU sommes en bordure de village. et devons nous faire une demande préalable?

Par **Pierrepauljean**, le **27/02/2024** à **17:52**

bonjour

voulez vous juste poser une toiture fixe à partir du mur de votre maison?

ou s'agit il de faire un carport?

Par **Visiteur**, le **27/02/2024** à **18:21**

Bonjour,

Votre projet est une pergola ou encore un carport.

La surface à couvrir dépasse 20 m², il faut donc déposer une demande préalable à l'urbanisme.

Au pire ils vous diront que c'est inutile.

Par **Visiteur**, le **27/02/2024** à **19:27**

BONJOUR...

Une déclaration préalable de travaux ou un permis de construire peuvent être requis(article R421-17 du Code de l'urbanisme) lorsque les travaux modifient l'aspect extérieur de votre

maison.

La terrasse étant existante, elle a déjà fait l'objet d'un permis de construire et cela peut influencer. Je vous conseillerais de vous adresser au service de l'urbanisme dont dépend votre commune, niveau communauté de commune le cas échéant, pour savoir si d'éventuelles règles spécifiques existent.

Par **Kreine**, le **27/02/2024** à **21:36**

la structure bois couvrante est adossée à notre maison elle est sur la terrasse déjà existante, la terrasse est en bois surélevée de 10 cm d'un côté mais de 90 cm de l'autre côté. Nous ne souhaiterions pas la fermer, simplement la couvrir avec des plaques de polycarbonate et des canisses. Merci de vos réponses.